

Informations Pratiques

2020-2021

Entrainements:

- Adultes (>14 ans) les jeudis sur le terrain synthétique des Longrais 20h15-22h15.
- Jeunes (10-14 ans) les samedis sur le terrain B à coté de la crèche 10h00-11h30.
- Familles/Loisir les dimanches sur le terrain B à coté de la crèche 14h

Contacts:

- Martin Mouterde (président) 06 46 19 03 77
- club@ultimate-thorigne-fouillard.fr
- https://www.facebook.com/UltimateThorigne

Status de l'association :

- http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/statut.pdf

Modalités d'inscription :

O - formulaire d'inscription

adhérent majeur : https://goo.gl/forms/V77PayoLvA8pojEr2 adhérent mineur : https://goo.gl/forms/ozshI4SnxDzDdviF3

O - **autorisation parentale** (pour les mineurs)

http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/autorisation-jeunes.pdf

O - **photo d'identité** (par mail)

O - **certificat médical** ou questionnaire de renouvellement

http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/certificat.pdf

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de répondre négativement au questionnaire de santé chaque année (http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/questionnaire.pdf) et de remplir cette attestation http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/attestation.pdf. L'utilisation du modèle de certificat fédéral est **obligatoire**

O – **règlement** si possible par virement

- **Adulte**: 95€ (-10€ pour une réinscription)

- Enfant : 75€- Loisir : 35€

Ce règlement inclut la licence et l'assurance, des frais complémentaires seront à prévoir lors de la participation facultatives aux championnats et/ou tournois (déplacement, hébergement, restauration...)

Identifiant bancaire IBAN: FR76 1558 9351 0106 7803 2714 031 BIC: CMBRFR2BARK

O – Notice d'Assurance signée

https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2020/06/Garanties-FFFD_MAIF_2020-2021.pdf
https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2020/06/Notice-individuelle-FFFD_MAIF_2020-2021.pdf
Chaque licence comprend 3,5€ de responsabilité civile systématique et obligatoire. Elle comporte également 1€ d'assurance « Dommages corporels » obligatoire mais non systématique. Cette dernière est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation vous devez fournir impérativement une attestation à la garantie « Dommages corporels ». (voir Notice Individuelle)